



INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Rémunération des salariés

État et évolution comparés

2017

Faits saillants



COMPARAISON DE LA RÉMUNÉRATION ET MARCHÉ DU TRAVAIL

- ❑ Le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*¹ de l'ISQ porte sur la comparaison de la rémunération globale des salariés syndiqués de l'administration québécoise avec celle des autres salariés du marché du travail québécois.
- ❑ L'administration québécoise comprend les employés de la fonction publique ainsi que ceux des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.
- ❑ Les autres salariés québécois sont employés dans les secteurs privé et « autre public ». Ce dernier comprend les entreprises à caractère public des trois paliers de gouvernement au Québec, les universités ainsi que les administrations municipale et fédérale au Québec. Des résultats détaillés sont fournis pour chacune des composantes de ce secteur.
- ❑ Le statut de syndicalisation est également pris en compte dans la comparaison pour l'ensemble des autres salariés québécois et le secteur privé.
- ❑ Les résultats concernant la rémunération globale sont obtenus selon la méthode des débours, qui considère les coûts de l'employeur pour une année donnée. La rémunération globale comprend trois composantes principales² : les salaires, les avantages sociaux et les heures de présence au travail (les heures régulières moins les heures chômées payées).
- ❑ La comparaison est effectuée à partir des salaires de 2017 et porte sur les entreprises de 200 employés et plus. Dans le cas des municipalités, elle considère celles de 25 000 habitants et plus, qui comptent généralement au moins 200 employés.
- ❑ L'examen de 76 emplois repères, répartis dans cinq catégories d'emplois, permet de prendre en compte près d'un salarié régulier à temps plein de l'administration québécoise sur trois. Une part importante des salariés de l'administration québécoise occupent des emplois n'ayant pas de point de comparaison direct et pertinent sur le marché du travail québécois, comme les infirmières et les enseignants. Lorsque seuls les emplois vraiment comparables sont pris en compte, la couverture passe à près de 100 %.

Les nouvelles conventions collectives dans l'administration québécoise couvrent la majorité des employés de l'État jusqu'au 31 mars 2020. Le 1^{er} avril 2017, les employés visés par ces ententes ont reçu un ajustement de leur structure salariale de 1,75 %. Certains groupes d'employés, notamment dans des emplois repères de la catégorie des professionnels, étaient toujours en négociation au moment de produire ce rapport.

Marché du travail au Québec et grands secteurs de comparaison

Administration québécoise	Autres salariés québécois (ASQ) ¹	
	Secteur privé ²	Secteur « autre public »
• Fonction publique - Ministères - Organismes gouvernementaux³ - Fonds spéciaux • Éducation - Commissions scolaires - Cégeps • Santé et services sociaux - Centres intégrés de santé et des services sociaux - Centres hospitaliers - Centres d'hébergement (CHSLD) - Centres de réadaptation - Centres locaux de services communautaires - Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse	- Mines - Manufacturier - Transport et entreposage - Communications - Commerce de gros et de détail - Finance, assurances et immobilier - Services aux entreprises - Hébergement et restauration - Autres services	- Entreprises provinciales (sociétés d'État et autres) - Administration fédérale au Québec - Entreprises fédérales au Québec - Universités - Administrations municipales - Entreprises locales

1. Pour la comparaison, la rémunération des autres salariés québécois et celle du secteur privé sont également analysées selon le statut de syndicalisation des salariés.
2. Sont exclus : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.
3. Ils ne comprennent pas les organismes gouvernementaux à caractère industriel et commercial.

1. L'édition 2017 du rapport est disponible sur le site Web de l'Institut. Elle contient, entre autres, les données détaillées de la comparaison par emploi repère.
2. Certains coûts de la rémunération globale ne sont pas pris en compte dans le cadre de la comparaison, comme ceux liés à la rémunération variable et à la sécurité d'emploi.

Retard salarial de l'administration québécoise face à tous les secteurs

- Le salaire des employés de l'administration québécoise (48 490\$) montre un retard de 13,9 % par rapport à celui de l'ensemble des autres salariés québécois et de 10,2 % face à celui des salariés du secteur privé.
- Le retard est supérieur ou égal à 20 % dans les comparaisons avec les syndiqués de même qu'avec le secteur « autre public » et trois de ses composantes. L'écart le plus marqué est observé par rapport à l'administration municipale (-25,3 %). À l'opposé, c'est dans la comparaison avec les non-syndiqués (ensemble et ceux du secteur privé) que les retards sont les plus faibles (respectivement -6,1 % et -5,6 %).

Rémunération globale : retard face aux autres salariés québécois et aux syndiqués...

- L'administration québécoise affiche un retard de 8,6 % face à l'ensemble des autres salariés québécois sur le plan de la rémunération globale.
- Un retard est également noté par rapport au secteur « autre public » (-27,4 %) et à toutes ses composantes ainsi que face aux syndiqués (autres salariés québécois et secteur privé).

... mais parité avec les employés du secteur privé et avance vis-à-vis des non-syndiqués

- La rémunération globale des employés de l'administration québécoise est à parité avec celle des employés du secteur privé.
- Une avance est observée par rapport aux non-syndiqués, soit de 5,8 % dans la comparaison avec l'ensemble des non-syndiqués, et de 6,9 % avec les salariés du secteur privé.

Comparaison de la rémunération, administration québécoise par rapport aux secteurs du marché du travail en 2017 (écarts en %)

	Salaire	Rémunération globale
Autres salariés québécois	-13,9	-8,6
Autres salariés québécois syndiqués	-20,4	-23,6
Autres salariés québécois non syndiqués	-6,1	5,8
Privé	-10,2	=
Privé syndiqué	-20,6	-20,4
Privé non syndiqué	-5,6	6,9
« Autre public »	-21,5	-27,4
Administration municipale	-25,3	-39,7
« Entreprises publiques »	-20,0	-23,9
Universitaire	-12,9	-17,6
Administration fédérale	-20,5	-20,4

- Rémunération plus élevée dans l'administration québécoise
- Rémunération équivalente (administration québécoise et secteur)
- Rémunération moins élevée dans l'administration québécoise

COMPARAISON SELON LES EMPLOIS ET LES CATÉGORIES

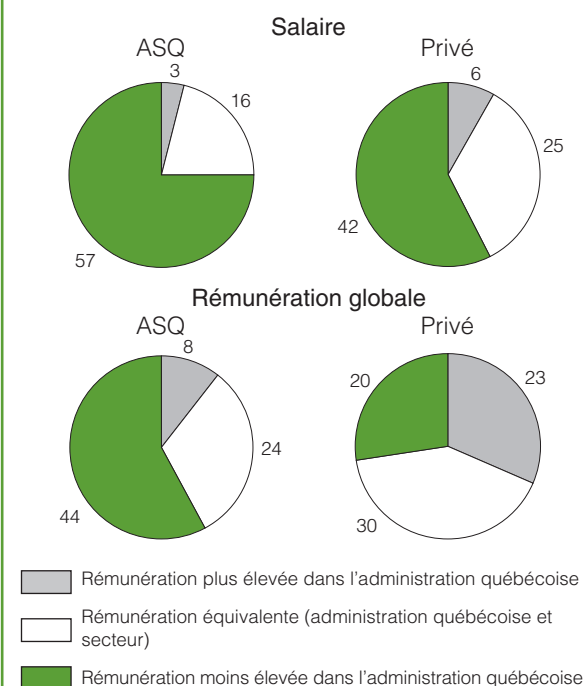
Salaire: retard pour la plupart des emplois

- Trois quarts des emplois, représentant 77 % de l'effectif, affichent un retard salarial face aux autres salariés québécois.
- L'administration québécoise accuse un retard salarial vis-à-vis du secteur privé pour près de 6 emplois sur 10, représentant 61 % de l'effectif.

Rémunération globale : résultats plus nuancés

- En ce qui concerne la rémunération globale, près de 6 emplois sur 10, qui regroupent 64 % de l'effectif, montrent un retard dans l'administration québécoise par rapport aux autres salariés québécois.
- La parité observée entre l'administration québécoise et le secteur privé est constatée pour 41 % des emplois, qui représentent 33 % de l'effectif.

Répartition des emplois selon le statut de comparaison en 2017 (nombre d'emplois)



Comparaison de la rémunération selon les catégories d'emplois en 2017 (écarts en %)

	ASQ		Privé	
	Salaire	Rémunération globale	Salaire	Rémunération globale
Professionnels	-15,2	-8,7	-11,3	=
Techniciens	-12,9	-5,4	-8,8	3,9
Employés de bureau	-16,6	-12,1	-12,6	=
Employés de service	=	=	=	9,5
Ouvriers	-33,2	-41,2	-32,2	-31,8

- Rémunération plus élevée dans l'administration québécoise
- Rémunération équivalente (administration québécoise et secteur)
- Rémunération moins élevée dans l'administration québécoise

Catégories d'emplois : retards fréquents sur le plan salarial...

- Quatre catégories d'emplois sur cinq accusent un retard salarial par rapport aux autres salariés québécois, la parité étant notée avec les employés de service. La même situation est constatée face au secteur privé.

... mais situation différente sur celui de la rémunération globale

- Sur le plan de la rémunération globale, quatre catégories d'emplois montrent un retard comparativement aux autres salariés québécois, la parité étant observée avec les employés de service.
- Dans la comparaison entre l'administration québécoise et le secteur privé, deux catégories affichent la parité ; les techniciens et les employés de service ont, quant à eux, une avance, tandis que les ouvriers montrent un retard.

Retard dans les maximums normaux de l'administration québécoise

- ❑ Les maximums normaux des échelles salariales des employés de l'administration québécoise sont moins élevés que ceux de l'ensemble des autres salariés québécois et du secteur privé dans les trois catégories d'emplois qui ont été considérées pour la comparaison, soit les professionnels, les techniciens et les employés de bureau. Cela révèle un potentiel salarial inférieur.
- ❑ Les maximums normaux de l'administration québécoise accusent un retard face à ceux de tous les autres secteurs de comparaison dans les trois catégories d'emplois considérées.
- ❑ Les professionnels de l'administration québécoise sont, dans leur échelle salariale, moins avancés que ceux de huit des secteurs comparés, alors que leur position est égale à celle de trois autres secteurs. Par ailleurs, dans presque toutes les comparaisons, la situation de l'administration québécoise est meilleure sur le plan du maximum normal que sur celui du salaire. Il n'y a pas de différence pour l'écart du maximum normal et celui du salaire face aux professionnels syndiqués du secteur privé.
- ❑ Pour leur part, les techniciens de l'administration québécoise montrent une situation plus nuancée. Ils sont plus avancés dans leur échelle salariale que leurs homologues de quatre secteurs, moins avancés dans quatre autres et à parité dans les trois secteurs restants.
- ❑ La situation des techniciens de l'administration québécoise est meilleure sur le plan des maximums normaux que sur celui des salaires, comparative-ment au secteur « autre public » et à deux de ses composantes ainsi que vis-à-vis des autres salariés québécois syndiqués.
- ❑ La situation contraire est observée par rapport aux autres salariés québécois et à ceux du secteur privé de même que face aux non-syndiqués de ces deux secteurs et aux employés du secteur universitaire, alors qu'aucune différence significative n'est notée à cet égard vis-à-vis des travailleurs des entreprises publiques et des syndiqués du secteur privé.
- ❑ Les employés de bureau de l'administration québécoise occupent une position semblable à celle des employés de cinq secteurs. Ils sont moins avancés dans leur échelle salariale que leurs collègues de trois autres secteurs, mais plus avancés que ceux des trois secteurs restants.
- ❑ Les employés de bureau de l'administration québécoise affichent une meilleure situation comparative sur le plan des salaires que sur celui des maximums normaux vis-à-vis des salariés de huit secteurs, alors qu'une parité est notée avec trois autres secteurs.
- ❑ Environ 68 % des professionnels, 43 % des techniciens et 41 % des employés de bureau du secteur privé rémunérés selon une échelle salariale bénéficient d'un maximum au mérite. Par contre, les échelles salariales de l'administration québécoise ne comportent pas de tels maximums.

Comparaison des échelles salariales en 2017

	Administration québécoise		Autres salariés québécois			Secteur privé		
	Maximum normal ¹	Position dans l'échelle	Maximum normal	Écart des maximums normaux	Position dans l'échelle	Maximum normal	Écart des maximums normaux	Position dans l'échelle
	\$	%	\$	%	%	\$	%	%
Professionnels	78 815	73,5	89 148	-13,1	79,5	86 434	-9,7	76,7*
Techniciens	53 664	86,8	61 612	-14,8	82,9	59 656	-11,2	79,9
Employés de bureau	41 405	92,0	49 369	-19,2	91,8*	47 591	-15,0	94,0*

* Indique la parité des deux secteurs (administration québécoise et secteur).

1. Les maximums normaux correspondent à la moyenne de ceux de l'ensemble des emplois retenus dans la comparaison de l'administration québécoise avec les autres salariés québécois.

Administration québécoise : coûts totaux similaires à ceux pour les autres salariés québécois

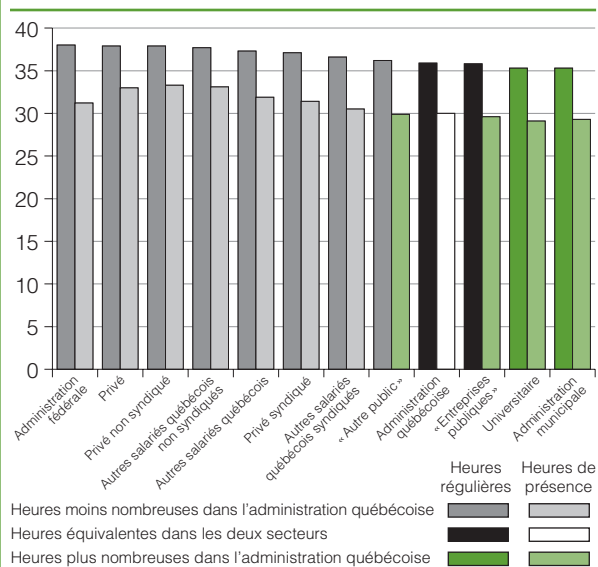
- Les coûts pour l'ensemble des avantages sociaux et des heures chômées payées dans l'administration québécoise (41,8 % du salaire) sont similaires à ceux pour les autres salariés québécois (ASQ), mais plus élevés que ceux du secteur privé et des non-syndiqués. Par contre, ces coûts sont inférieurs à ceux des autres secteurs de comparaison.
- Les débours liés aux avantages sociaux sont moins élevés chez les salariés de l'administration québécoise que chez les ASQ, les syndiqués et les employés du secteur « autre public » et ses composantes. Cette situation s'explique par des débours plus faibles pour les régimes de retraite dans l'administration québécoise que dans tous ces secteurs.
- En revanche, ils sont plus élevés que ceux notés chez les non-syndiqués et le secteur privé.
- Les heures chômées payées coûtent plus cher dans l'administration québécoise que chez les autres salariés québécois, les autres salariés québécois non syndiqués et ceux du secteur privé (employés syndiqués ou non). Cependant, les coûts de cet élément sont moindres lorsque la comparaison est faite avec les autres salariés québécois syndiqués et le secteur « autre public » et ses composantes.

Débours pour les principaux regroupements d'avantages sociaux et les heures chômées payées en 2017 (en % du salaire)

	Régime de retraite	Avantages sociaux	Heures chômées payées	Total des débours
Administration québécoise	7,6	25,4	16,4	41,8
Autres salariés québécois	9,4	27,0	14,8	41,7
Autres salariés québécois syndiqués	12,5	30,6	16,8	47,4
Autres salariés québécois non syndiqués	5,7	22,7	12,4	35,1
Privé	6,9	24,2	13,1	37,3
Privé syndiqué	11,6	30,1	15,3	45,4
Privé non syndiqué	5,5	22,6	12,3	34,8
« Autre public »	13,4	31,5	17,5	49,0
Administration municipale	17,6	37,2	17,0	54,2
« Entreprises publiques »	11,1	28,3	17,3	45,6
Universitaire	12,2	28,0	17,5	45,5
Administration fédérale	12,3	31,2	17,9	49,1

Débours plus élevés dans l'administration québécoise
 Débours équivalents (administration québécoise et secteur)
 Débours moins élevés dans l'administration québécoise

Heures hebdomadaires de travail en 2017



Semaine de travail des employés de l'administration québécoise plus courte que celle des autres salariés québécois

- La semaine régulière de travail dans l'administration québécoise est plus courte que dans la plupart des secteurs. Toutefois, elle est plus longue que celle de l'administration municipale et du secteur universitaire et similaire à celle des entreprises publiques.
- Les heures de présence au travail dans l'administration québécoise sont moins nombreuses dans la comparaison avec sept secteurs, mais supérieures à celles notées dans l'« autre public » et trois de ses composantes.
- Les salariés de l'administration fédérale, ceux du secteur privé et les non-syndiqués (ASQ et secteur privé) affichent les heures régulières les plus nombreuses, alors que ceux de l'administration municipale et du secteur universitaire présentent le nombre le moins élevé.

ÉVOLUTION DE LA COMPARAISON

Écarts de rémunération de 2017 et 2016 ainsi que de 2017 et 2009 et statut de l'administration québécoise par rapport aux secteurs du marché du travail

Secteur	Écarts salariaux						Écarts de rémunération globale					
	2017	2016	Statut ¹	2017	2009	Statut ¹	2017	2016	Statut ¹	2017	2009	Statut ¹
	%	%		%	%		%	%		%	%	
Autres salariés québécois (ASQ)	-13,9	-13,8	Stabilité	-13,9	-8,7	Affaiblissement	-8,6	-9,3	Stabilité	-8,6	-3,7	Affaiblissement
Privé	-10,2	-10,9	Stabilité	-10,2	-6,0	Affaiblissement	0,8*	0,0*	Stabilité	0,8*	3,6	Stabilité
« Autre public »	-21,5	-19,8	Affaiblissement	-21,5	-13,5	Affaiblissement	-27,4	-27,4	Stabilité	-27,4	-18,3	Affaiblissement
Administration municipale	-25,3	-21,3	Affaiblissement	-25,3	-12,9	Affaiblissement	-39,7	-41,5	Amélioration	-39,7	-24,7	Affaiblissement
« Entreprises publiques »	-20,0	-18,5	Stabilité	-20,0	-14,1	Affaiblissement	-23,9	-23,9	Stabilité	-23,9	-21,3	Affaiblissement
Universitaire	-12,9	-13,4	Stabilité	-12,9	-4,6	Affaiblissement	-17,6	-17,5	Stabilité	-17,6	-7,8	Affaiblissement
Administration fédérale	-20,5	-18,7	Affaiblissement	-20,5	-14,1	Affaiblissement	-20,4	-18,7	Affaiblissement	-20,4	-14,0	Affaiblissement
Secteur et syndicalisation												
ASQ syndiqués	-20,4	-19,0	Affaiblissement	-20,4	-13,2	Affaiblissement	-23,6	-23,7	Stabilité	-23,6	-14,8	Affaiblissement
ASQ non syndiqués	-6,1	-6,8	Stabilité	-6,1	-0,7*	Affaiblissement	5,8	5,0	Stabilité	5,8	9,7	Stabilité
Privé syndiqué	-20,6	-20,6	Stabilité	-20,6	-12,4	Affaiblissement	-20,4	-20,6	Stabilité	-20,4	-10,0	Affaiblissement
Privé non syndiqué	-5,6	-6,4	Stabilité	-5,6	-0,2*	Affaiblissement	6,9	6,1	Stabilité	6,9	10,7	Stabilité

* Indique la parité de l'administration québécoise et du secteur.

1. Bien que les écarts présentés entre deux années diffèrent, l'Institut peut conclure à une stabilité de la situation comparative si la différence n'est pas jugée statistiquement significative. De plus, l'Institut ne peut que statuer sur l'amélioration, la stabilité ou l'affaiblissement de la situation comparative, puisque l'ampleur des différences est elle-même sujette à une marge d'erreur.

Stabilité de la situation comparative de l'administration québécoise 
Affaiblissement de la situation comparative de l'administration québécoise 
Amélioration de la situation comparative de l'administration québécoise 

Rémunération globale entre 2009 et 2017 : la situation des salariés de l'administration québécoise reste stable face aux employés du secteur privé et aux non-syndiqués, mais s'affaiblit face aux salariés des autres secteurs

- Entre 2016 et 2017, la situation des employés de l'administration québécoise par rapport aux autres salariés québécois (ASQ) et au secteur privé est demeurée stable sur le plan salarial. Le même constat est fait dans la comparaison avec les entreprises publiques, le secteur universitaire, les non-syndiqués (ASQ et secteur privé) et les syndiqués du secteur privé. Par contre, la situation de l'administration québécoise s'est affaiblie par rapport aux autres secteurs. La différence des écarts la plus marquée est observée par rapport à l'administration municipale en raison de versements rétroactifs liés à des conventions renouvelées dans ce secteur.
- Pour la même période, la situation des employés de l'administration québécoise est restée stable comparativement aux autres salariés québécois et à ceux de huit autres secteurs sur le plan de la rémunération globale. En revanche, elle s'est améliorée vis-à-vis de l'administration municipale (en raison de coûts moins élevés pour les régimes de retraite) et s'est affaiblie face à l'administration fédérale.
- De 2009 à 2017, la situation du salaire des employés de l'administration québécoise s'est affaiblie face à tous les secteurs. Quant à la rémunération globale, la même situation est observée, sauf par rapport aux employés du secteur privé et aux non-syndiqués (ASQ et secteur privé), chez qui la stabilité est constatée.
- Au cours des années 2009 à 2017, les données sur la rémunération des employés du ministère du Revenu sont passées du secteur « administration québécoise » au secteur « entreprises publiques ». En effet, le ministère du Revenu est devenu l'Agence du revenu du Québec, et les données de cette dernière ne sont plus incluses dans l'administration québécoise aux fins de la comparaison. Il faut donc prendre en considération, dans l'analyse de l'évolution 2009-2017, le fait que les données du ministère du Revenu se trouvent dans l'administration québécoise en 2009, mais dans le secteur « entreprises publiques » en 2017.

Gain de pouvoir d'achat pour les salariés syndiqués en 2017

- La croissance moyenne des échelles salariales de l'ensemble des salariés québécois syndiqués, pour les six premiers mois de 2017, indique un gain de pouvoir d'achat de 0,9 %.
- Une croissance réelle positive est observée dans tous les secteurs analysés. Les gains de pouvoir d'achat varient de 0,4 % dans le secteur fédéral à 1,5 % dans les entreprises publiques québécoises.
- La croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les six premiers mois de 2017 est de 0,9 %.
- Une partie des conventions collectives de l'administration fédérale (regroupant 40 093 salariés) ont été renouvelées en 2017.

Les sections portant sur l'environnement économique et le marché du travail ne figurent plus dans ce feuillet à partir de cette année. D'autres publications de l'Institut permettent aux utilisateurs de consulter des analyses récentes sur ces sujets, notamment la publication État du marché du travail au Québec et le bulletin hebdomadaire Stat-Express sur les indicateurs économiques conjoncturels.

La quasi-totalité des salariés reçoivent des augmentations salariales supérieures ou égales au taux d'inflation

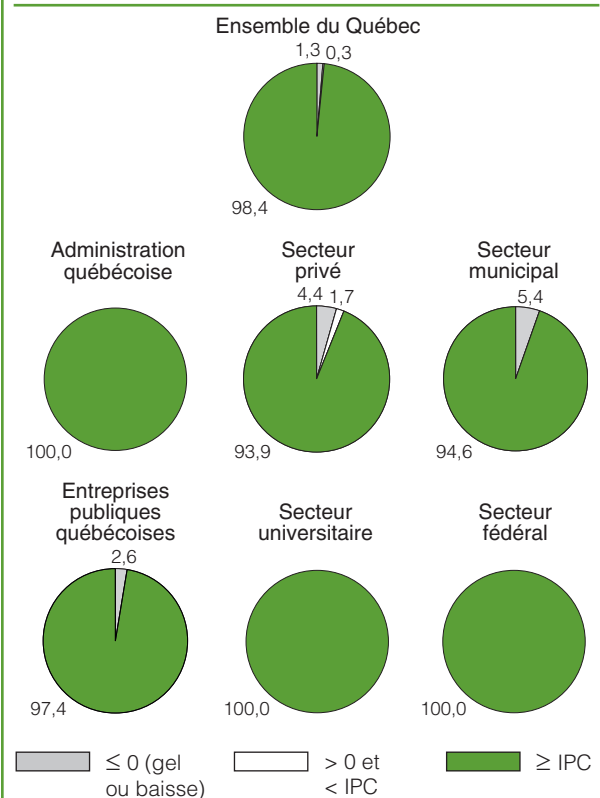
- En 2017, tous les salariés syndiqués de l'administration québécoise et des secteurs fédéral et universitaire reçoivent une augmentation de leur structure salariale supérieure ou égale à la croissance de l'IPC. C'était aussi le cas en 2016, sauf pour le secteur universitaire, qui affichait une proportion inférieure (67 %).
- Pour les trois autres secteurs, la proportion de salariés bénéficiant de ce type d'augmentation en 2017 varie de 93,9 % dans le secteur privé à 97,4 % dans les entreprises publiques québécoises. En 2016, ces secteurs présentaient des pourcentages moins élevés de salariés recevant des augmentations supérieures ou égales à l'IPC, à l'exception du secteur privé.
- La proportion de l'ensemble des salariés syndiqués recevant une augmentation de leur structure salariale inférieure à la croissance de l'IPC en 2017 est de 0,3 %. Ce type d'augmentation est observé dans le secteur privé (1,7 %).
- Environ 1,3 % de l'ensemble des salariés syndiqués connaissent un gel ou une baisse de salaire; près des deux tiers (66 %) de ces salariés proviennent du secteur privé.

Croissance salariale en vigueur en 2017 pour les salariés syndiqués au Québec¹

	Nominale	Réelle
	%	
Ensemble des salariés québécois syndiqués	1,8	0,9
Administration québécoise	1,8	0,9
Autres salariés québécois syndiqués	2,0 ²	1,1 ²
Privé	2,1 ²	1,2 ²
Municipal ³	2,3	1,4
Entreprises publiques québécoises	2,4	1,5
Universitaire	2,0 ²	1,1 ²
Fédéral ^{3,4}	1,3	0,4

- Données préliminaires : les deux premiers trimestres de 2017.
- Le taux de représentativité de ce secteur est inférieur à 60 %.
- Les secteurs municipal et fédéral comprennent les administrations et les entreprises publiques respectives.
- Le taux de croissance salariale a été calculé à partir de trois sources : le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en date du 8 novembre 2017, l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017* de l'ISQ et la banque de conventions collectives du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec.

Distribution des salariés syndiqués au Québec selon la croissance salariale en vigueur en 2017¹ (en %)



- Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données au deuxième trimestre de 2017 (données préliminaires).

Ententes signées dernièrement : taux en hausse chez les autres salariés québécois

- ❑ Les dernières ententes signées donnent une indication de l'évolution salariale à venir. La majorité des conventions collectives visant l'administration québécoise ont été renouvelées en 2016. Ces conventions donnent lieu à un taux d'augmentation moyen de 1,6 % par année (durée de cinq ans).
- ❑ L'analyse en 2017 porte sur les salariés québécois syndiqués autres que ceux de l'administration québécoise. Les ententes respectives octroient un taux de croissance supérieur à celui de 2016 (2,1 % contre 1,8 %). Une hausse de la croissance est observée également dans tous les secteurs, sauf dans le secteur universitaire.
- ❑ Dans les ententes de 2017, 88,2 % de l'ensemble des autres salariés québécois syndiqués reçoivent une augmentation annuelle moyenne égale ou supérieure à 1,5 %. Cette proportion est plus élevée que celle notée en 2016 de près de vingt points de pourcentage.

Perspectives : le pouvoir d'achat est plus élevé en 2017 qu'en 2018

- ❑ Selon les perspectives salariales établies par l'Institut, l'augmentation moyenne des échelles salariales, pour l'ensemble des salariés québécois (syndiqués et non syndiqués), serait de 1,8 % en 2017 et de 1,9 % en 2018.
- ❑ En 2017, les salariés québécois syndiqués connaîtraient un taux de croissance inférieur à celui de 2018 (1,8 % contre 2,0 %). La même tendance est prévue pour l'administration québécoise et pour les entreprises publiques québécoises.
- ❑ Dans le secteur municipal, la situation inverse est observée (2,3 % contre 1,2 %).
- ❑ L'augmentation moyenne des échelles salariales chez les non-syndiqués serait identique à celle des syndiqués en 2017 (1,8 %), alors qu'elle serait inférieure à celle-ci en 2018 (1,8 % contre 2,0 %).
- ❑ En considérant l'inflation, les salariés de tous les secteurs devraient connaître une augmentation de leur pouvoir d'achat, pour chaque année, sauf le secteur municipal en 2018. Cependant, la croissance réelle devrait être plus élevée en 2017 dans chaque secteur, puisque le taux d'inflation prévu pour cette année-là est inférieur.

Perspectives salariales¹ pour 2017 et 2018

Secteur ou sous-secteur	2017	2018
	%	
Ensemble des salariés québécois	1,8	1,9
Syndiqués ²	1,8	2,0
Administration québécoise	1,8	2,0
Privé	2,1 ³	.. ⁴
Entreprises publiques québécoises	2,4	2,5
Universitaire	2,0 ³	.. ⁴
Municipal	2,3	1,2 ³
Fédéral	1,3	.. ⁴
Non syndiqués	1,8	1,8
Croissance de l'IPC prévue	1,0	1,6

1. Les perspectives salariales sont des taux nominaux de croissance.
2. Le taux de syndicalisation au Québec pour les premiers six mois de 2017 est de 37,9 %, selon l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada, Tableau 282-0077.
3. Le taux de représentativité de ce secteur est inférieur à 60 %.
4. Les données ne permettent pas d'établir une perspective salariale dans ce secteur.

« L'Institut informe le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part.

Il publie, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport de ses constatations. »

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui
pour le Québec de demain

Ce rapport présente les constats de l'ISQ sur la rémunération des salariés. Il contient les résultats détaillés de la comparaison des salaires, des avantages sociaux et de la rémunération globale des employés de l'administration québécoise avec ceux de l'ensemble des autres salariés québécois œuvrant dans les entreprises de 200 employés et plus. La comparaison est aussi effectuée avec différents secteurs du marché du travail : secteur privé, secteur « autre public » et sous-secteurs de ce dernier (administrations municipale et fédérale, « entreprises publiques » et secteur universitaire). Le point est également fait sur l'évolution des écarts salariaux et de rémunération globale de 2016 à 2017 ainsi que sur une plus longue période, soit de 2009 à 2017.

Par ailleurs, le rapport contient les résultats relatifs aux tendances salariales pour l'administration québécoise et les divers secteurs de l'économie. Il y est question de la croissance salariale, sur la base des augmentations des structures salariales, de même que des perspectives salariales pour 2017 et 2018.

Avec l'information diffusée dans le cadre de ce rapport, les décideurs du Québec sont assurés de pouvoir disposer de données facilitant leur prise de décision en matière de rémunération.

L'édition 2017 du rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés* est téléchargeable sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec à l'adresse suivante :

www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/remuneration-salaries-2017.pdf

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2017

ISBN 978-2-550-79966-5 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-79967-2 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation
personnelle est interdite sans l'autorisation du
gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Pour tout renseignement concernant le contenu
du rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail
et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 1020
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384

Télécopieur : 514 876-1767

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca